



Les documents à avoir en main

Vous vendez votre propriété? Mettez toutes les chances de votre côté et assurez-vous que la transaction se déroule rondement en gardant à portée de main ces

documents indispensables :

- Certificat de localisation de la propriété
- Test de pyrite, vermiculite, ocre ferreuse, etc., (pour les régions concernées)
- Factures des rénovations apportées à la propriété
- Déclaration de copropriété, (pour les condos)
- L'acte de vente
- Acte Hypothécaire
- Bail ou baux dans le cas d'un immeuble à revenus
- Relevé de taxes municipales et scolaires
- Relevé des frais mensuels d'électricité
- Relevé des frais fixes associés à la propriété